



Régimes de retraite à cotisations déterminées – Ce qu’il faut savoir

Octobre 2021

Tous droits réservés.

La présente ligne directrice ou toute partie de celle-ci ne peut être reproduite ou utilisée de quelque manière que ce soit sans l’autorisation de l’ACOR.

Notions de base en matière de retraite : Qu'est-ce qu'un régime de retraite à cotisations déterminées?

Un régime de retraite à cotisations déterminées

Votre employeur ou votre syndicat peut établir un régime de retraite à cotisations déterminées (ou « régime de retraite à CD »), qui vous soutiendra pendant votre retraite. Souvent, un tel régime ressemble à un compte d'investissement, tout en offrant certains avantages fiscaux et des mesures de protection supplémentaires. En général, votre employeur et vous même cotisez à votre compte du régime un montant fixe prélevé dans le cadre des retenues salariales.¹ C'est ce que l'on appelle la « cotisation déterminée ». Le solde de votre compte à CD augmente au fil des cotisations et du rendement issu des placements. À la retraite, ce solde sera à votre disposition pour vous procurer un revenu.

Régimes à cotisations déterminées et régimes à prestations déterminées

Un régime de retraite à CD diffère d'un régime à prestations déterminées du fait qu'il n'a pas pour objet de fournir un revenu précis à la retraite. Au lieu de cela, votre revenu de retraite dépendra des cotisations versées et des revenus « nets » (après déduction des frais) générés par les placements.



Régime de retraite à cotisations déterminées : Votre revenu à la retraite dépend de vous! Du montant que vous cotisez, des décisions que vous prenez en matière de placement et de l'option que vous choisirez pour le retrait de votre argent à la retraite.

Régime de retraite à prestations déterminées : Conçu pour fournir un revenu précis à la retraite. La plupart des décisions sont prises par le régime.

Des décisions essentielles à prendre

Un régime de retraite à CD peut être un instrument très efficace pour vous aider à épargner en vue de votre retraite. Votre revenu de retraite dépendra des choix que vous faites en tant que participante ou participant à un régime. Nous souhaitons vous aider à prendre aujourd'hui des décisions éclairées pour demain.

Informez-vous et agissez dès maintenant!

Agissez dès maintenant! Le présent guide peut vous aider à accumuler le revenu dont vous aurez besoin à la retraite.

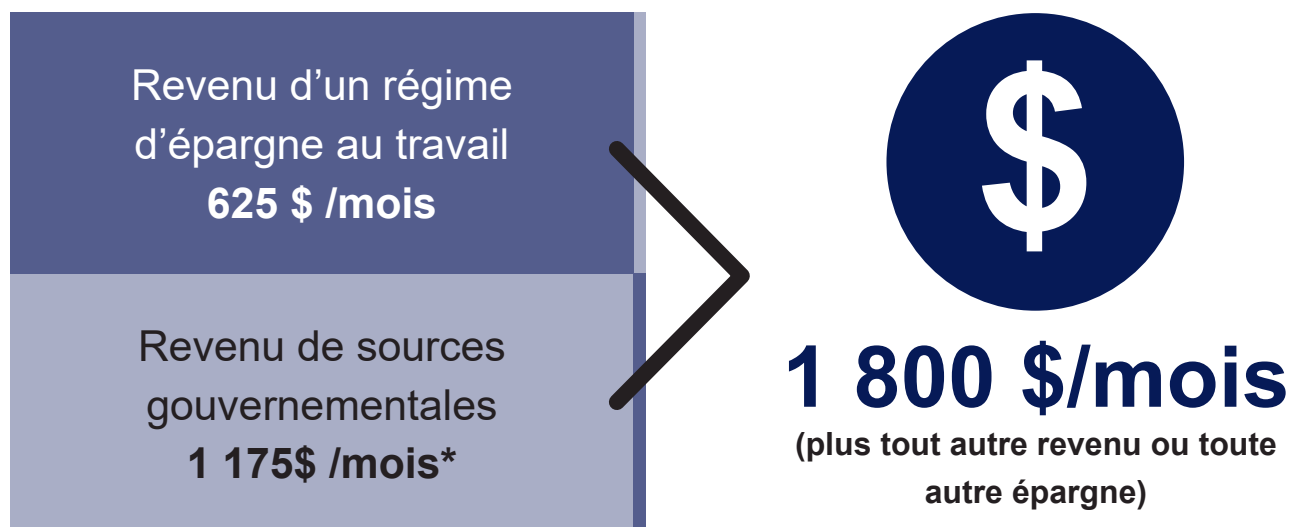
¹ Il arrive que certains régimes à CD ne demandent pas à leurs participants de cotiser – seul l'employeur versera alors les cotisations. En ce qui concerne le personnel syndiqué, le montant des cotisations peut être fixé dans une convention collective.

Notions de base en matière de retraite : Comment puis-je épargner en vue de ma retraite?

Votre revenu de retraite peut provenir de nombreuses sources, notamment des programmes gouvernementaux comme le [Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec](#) (RPC/RRQ), la [Sécurité de vieillesse](#) (SV) et le [Supplément de revenu garanti](#) (SRG). Le montant versé par ces programmes peut varier selon votre situation familiale, vos autres revenus et le nombre d'années où vous avez résidé et travaillé au Canada. Les sources de revenus de retraite peuvent également être des régimes d'épargne au travail et des comptes d'épargne individuels. Les [calculatrices du revenu de retraite](#) peuvent vous aider à déterminer le revenu total qui découlera de ces différentes sources prises conjointement.

À la retraite, beaucoup de gens s'appuient sur ces trois types de sources de revenus (c. à d. les programmes gouvernementaux, les régimes d'épargne au travail et les comptes d'épargne individuelle). Si vous avez accès à un régime d'épargne au travail, vous devriez probablement en profiter!

Voici un exemple de revenu de retraite généré par le recours combiné aux sources gouvernementales et à un régime d'épargne au travail :



* Remarque : Le revenu issu des sources gouvernementales est calculé selon la moyenne des montants du RPC et de la SV pour les Canadiennes et Canadiens recevant des prestations, tel que l'indiquent les tableaux statistiques annuels du RPC et de la SV au 31 mars 2020.

Le présent guide est consacré à un type de régime d'épargne au travail : les régimes de retraite à CD. Nous vous conseillons de parler à un conseiller financier pour étudier votre situation personnelle. Des services de conseil financier sont parfois proposés dans le cadre des régimes de retraite à CD, par les employeurs ou les syndicats ou par l'entremise d'un programme d'aide aux employés (PAE).

Notions de base en matière de retraite : Caractéristiques et avantages d'un régime de retraite à CD



- **Avantages fiscaux** : applicables à la plupart des Canadiennes et Canadiens, car les cotisations et les revenus de placement ne sont pas imposables jusqu'au retrait des fonds à la retraite.²



- **Cotisations de l'employeur** : elles vous aident à faire croître votre épargne plus rapidement.



- **Frais moins élevés** : par comparaison aux frais qui vous seraient généralement imposés dans un produit d'épargne-retraite de détail, comme un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) individuel souscrit dans votre banque.



- **Options de placement** : options de placement gérées par des professionnels.



- **Retenues salariales** : retenues salariales automatiques, qui constituent un moyen pratique de vous aider à épargner.



- **Normes juridiques** : les lois et un organisme de réglementation des régimes de retraite exigent du régime qu'il respecte certaines normes.



- **Détenues en fiducie** : les prestations de retraite sont détenues séparément en fiducie en vue de votre retraite.



- **Protection contre les créanciers** : dans un régime de retraite à CD, le solde de votre compte est protégé en vue de votre retraite.



- **Exigences en matière de divulgation** : obligation de vous divulguer certains renseignements.

² Les Autochtones peuvent être admissibles à l'exemption d'impôt prévue à l'article 87 de la *Loi sur les Indiens*.

Les parties qui suivent expliquent à partir d'exemples certains faits importants concernant les régimes de retraite à CD et le revenu de retraite.*

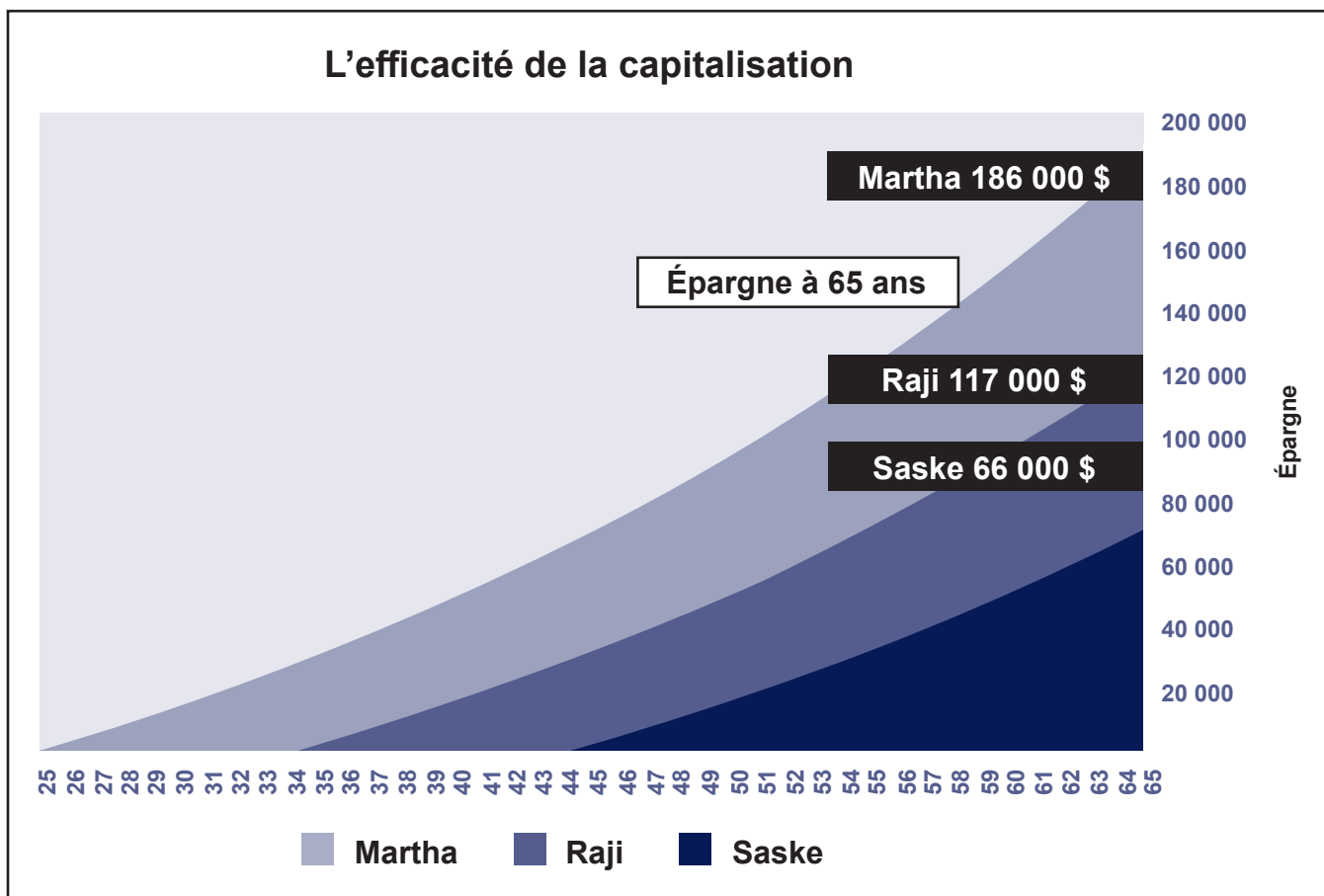
Suivez les pas de Martha et d'autres personnes qui explorent leur régime de retraite à CD. Notez que les décisions de Martha auront une incidence considérable sur le revenu qu'elle obtiendra de son régime de retraite à CD à la retraite.

*Remarque : Les exemples ne sont présentés qu'à des fins d'illustration et reposent sur des hypothèses comme les taux de cotisation, le rendement des placements et la période d'épargne. Ils pourraient ne pas refléter précisément des situations réelles.

En cotisant dès aujourd'hui, vous accroîtrez votre épargne

Si la possibilité de vous inscrire à un régime de retraite à CD vous est offerte, vous devriez envisager de le faire. Les statistiques montrent que, au Canada, trois personnes sur dix ne se préparent pas financièrement à leur retraite.³ Vous inscrire tôt à un tel régime est l'un des meilleurs moyens d'accroître votre épargne pendant votre vie active. Le fait de commencer à épargner tôt peut avoir un effet considérable.

La capitalisation est la raison pour laquelle les gens ont intérêt à commencer à épargner dès que possible. Cela signifie que vous dégagez un rendement sur les placements réalisés à partir de votre épargne initiale, auquel s'ajoute le rendement obtenu au fil du temps sur les placements réalisés à partir du rendement même de l'épargne initiale.



³ Agence de la consommation en matière financière du Canada, Principales constatations de l'Enquête canadienne sur les capacités financières de 2019.

Prenons le cas de Martha, qui s'est inscrite au régime de retraite à CD et a commencé à épargner à 25 ans. À sa retraite, l'épargne de son régime à CD génère un revenu mensuel estimatif de 940 \$ -- soit presque le triple de celui de Saske, qui a commencé à épargner à 45 ans.



Martha

Martha s'inscrit au régime à CD à **25 ans**.

À la retraite, son épargne du régime à CD (186 000 \$) peut générer un revenu à vie estimé à **940 \$ par mois**.



Raji

Raji s'inscrit au régime à CD à **35 ans**.

À la retraite, son épargne du régime à CD (117 000 \$) peut générer un revenu à vie estimé à **590 \$ par mois**.



Saske

Saske s'inscrit au régime à CD à **45 ans**.

À la retraite, son épargne du régime à CD (66 000 \$) peut générer un revenu à vie estimé à **333 \$ par mois**.

Hypothèses

Rendement annuel net moyen : 3 %

Cotisations mensuelles de l'employé : 100 \$

Cotisations mensuelles de l'employeur : 100 \$

Âge à la retraite : 65 ans

Remarque : Les montants que Martha, Raji et Saske reçoivent de leur régime à CD s'ajoutent à ceux issus de toute autre source de revenu qu'ils pourraient recevoir à la retraite, comme le [RPC/RRQ](#), la [SV](#), le [SRG](#) ou toute autre épargne individuelle (REER individuel, régime de retraite antérieur, investissements personnels, etc.).

Remarque : Les exemples reposent sur l'hypothèse d'espérances de vie typiques et ne font pas de distinction entre les sexes. Ils supposent que les participants utiliseront leur épargne pour constituer une « rente viagère individuelle ». Les estimations reposent sur un taux d'intérêt de 3,0 %.

Le fait d'accroître vos cotisations aura une incidence considérable

Un grand nombre de régimes de retraite à CD vous laissent décider du montant de votre cotisation. Dans certains régimes, votre employeur verse des cotisations équivalentes aux vôtres (appelées « cotisations de contrepartie »). Pour accroître votre épargne, il est très efficace de profiter pleinement de ces cotisations de contrepartie de votre employeur. Considérez-les comme un rendement automatique de votre argent.

Prenons le cas de Martha, qui décide de cotiser 100 \$ de plus par mois au régime. Dans son régime, l'employeur complétera ces cotisations supplémentaires par des cotisations de contrepartie à hauteur de 100 %. En cotisant 100 \$ de plus par mois au régime, Martha double le revenu que lui procurera le régime à la retraite.



Martha

Le total des cotisations de Martha (employé et employeur) était jusque-là de 200 \$/mois.

Martha décide de cotiser 100 \$ de plus par mois et bénéficie de ce fait d'une cotisation de contrepartie supplémentaire de l'employeur de 100 \$/mois. Ainsi, le total des cotisations de Martha (employé et employeur) est désormais de 400 \$.

Le total estimatif de l'épargne générée par le régime à CD de Martha sera de 371 000 \$. À la retraite, Martha doublera ainsi son revenu à vie, qui atteindra 1 880 \$ par mois.

Hypothèses

Rendement annuel
net moyen : 3 %

Période d'épargne :
40 ans

Âge à la retraite :
65 ans

Remarque : Les montants que Martha reçoit de son régime à CD s'ajoutent à ceux issus de toute autre source de revenus qu'elle pourrait recevoir à la retraite, comme le [RPC/RRQ](#), la [SV](#), le [SRG](#) ou toute autre épargne individuelle (REER individuel, régime de retraite antérieur, investissements personnels, etc.).

Agissez!

Étudiez les cotisations de contrepartie que pourrait proposer votre employeur. Elles peuvent vous aider à atteindre vos objectifs plus rapidement.

Songez au fait que l'accroissement de vos cotisations aujourd'hui peut avoir une incidence considérable à l'avenir.

Les frais peuvent avoir une incidence considérable

Soyez une participante ou un participant avisé au régime! Penchez-vous sur les frais que vous payez pour les options de placement que vous avez choisies. Les frais sont importants, car ils réduisent le montant que vous gagnez sur votre investissement. En général, les frais dépendent des conditions négociées par votre employeur ou votre syndicat, mais ils peuvent aussi varier aussi selon les options de placement retenues. Les régimes de retraite à CD peuvent proposer des frais moindres que ceux liés à un placement dans un produit comme les REER individuels d'une banque.

Ce n'est pas parce qu'une option de placement a des frais moins élevés qu'elle est nécessairement la meilleure. Il est important de réfléchir à la valeur que vous procureront les frais payés. Par exemple, vous pourriez préférer des placements aux frais plus élevés si vous estimez qu'ils vous procureront des rendements supérieurs ou plus prévisibles. Les frais peuvent également englober d'autres services, comme des conseils financiers ou des outils de planification de la retraite. Si de tels services sont offerts, profitez-en!

Et si Martha payait 1 % en frais de placement par rapport aux 2 % qu'elle paie actuellement? Dans l'exemple ci-dessous, à la retraite, Martha toucherait 500 \$ de plus par mois que Sarah, qui continue de payer des frais de 2 %.



Martha

Martha paie 1 % en frais.

À la retraite, son épargne du régime à CD (474 000 \$) peut générer un revenu à vie estimé à **2 400 \$ par mois**.



Sarah

Sarah commence à cotiser à la même date, cotise le même montant et a le même rendement de l'investissement avant déduction des frais que Martha, mais elle paie des frais de 2 %.

À la retraite, son épargne du régime à CD (371 000 \$) peut générer un revenu à vie estimé à **1 880 \$ par mois**.

Hypothèses

Rendement de l'investissement avant déduction des frais : 5 %

Cotisations mensuelles de l'employée : 200 \$

Cotisations mensuelles de l'employeur : 200 \$

Période d'épargne : 40 ans

Âge à la retraite : 65 ans

Remarque : Les montants que Martha et Sarah reçoivent de leur régime à CD s'ajoutent à ceux issus de toute autre source de revenus qu'elles pourraient recevoir à la retraite, comme le [RPC/RRQ](#), la [SV](#), le [SRG](#) ou toute autre épargne individuelle (REER individuel, régime de retraite antérieur, investissements personnels, etc.).

Une grosse augmentation du revenu de retraite de Martha!

Du fait qu'elle s'est inscrite tôt, qu'elle a augmenté ses cotisations de 100 \$/mois (et bénéficié de cotisations de contrepartie de l'employeur) et qu'elle a payé des frais moins élevés sur les mêmes placements, Martha aura à la retraite un revenu mensuel généré par l'épargne constituée dans son régime de retraite à CD de 2400 \$, par comparaison au montant estimatif de 330 \$ qu'elle aurait reçu si elle s'était inscrite à 45 ans et n'avait pas pris ces décisions, c. à d., sept fois plus.

Des ressources peuvent vous aider à choisir vos placements

Beaucoup de régimes (mais pas tous) proposent différentes options de placement pour vos cotisations. Ces options sont généralement constituées de fonds détenant un grand nombre de placements sous jacents différents. On peut par exemple vous proposer une option sans intervention (dite « passive »), p. ex., un fonds équilibré ou un fonds qui ajuste automatiquement vos placements à mesure que vous avancez en âge (un fonds « à date cible »), ou une option plus active où vous choisirez les types d'actifs que vous souhaitez intégrer à votre portefeuille (p. ex., actions, fonds à revenu fixe ou fonds marché monétaire).

On peut parfois se sentir dépassés dans le choix des placements qui nous conviennent le mieux. C'est pourquoi de nombreux régimes proposent une option de placement « par défaut » qui pourrait convenir à la majorité de leurs participantes et participants. Vos cotisations sont investies dans l'option par défaut si vous ne choisissez pas d'investissement. Cela dit, même si vous souhaitez faire un choix, l'option par défaut pourrait être la bonne option pour vous.

Pour vous éclairer sur les décisions à prendre en matière de placement, vous devriez poser des questions et utiliser les outils mis à votre disposition par votre régime. Ces outils peuvent

inclure des questionnaires sur les risques des placements, qui vous aideront à déterminer votre tolérance au risque. Vous devriez demander à votre employeur ou à l'administrateur de votre régime quels outils et quelles ressources sont à votre disposition pour vous aider à prendre une décision judicieuse. Vous pouvez également envisager d'obtenir l'avis indépendant d'un conseiller financier concernant vos placements.

Il est important de vous fixer des objectifs et de garder votre cap. Des choses peuvent changer dans votre vie. Vous devriez réévaluer vos choix régulièrement (p. ex., chaque année ou à l'occasion d'un événement de la vie comme un mariage, un divorce ou le décès d'un membre de la famille). De temps à autre, vous pourriez devoir changer vos placements (p. ex., en vous orientant vers des investissements moins risqués à l'approche de la retraite). Néanmoins, il est important de ne pas réagir excessivement à des nouvelles à court terme ou aux tendances du marché. Les études montrent que, parmi les personnes qui épargnent en vue de leur retraite, celles qui évitent des changements de placements fréquents s'en tirent mieux à long terme. Le recours aux outils et aux services consultatifs financiers disponibles vous aidera à planifier votre retraite et à comprendre les bons concepts d'investissement.

La façon de retirer vos fonds pour obtenir un revenu de retraite aura une incidence

À votre départ en retraite, plusieurs options pourraient s'offrir à vous pour le retrait de vos fonds. Vous pourriez agir d'une ou plusieurs des façons suivantes :

- acheter un produit d'assurance qui vous versera un revenu jusqu'à la fin de vos jours (une « rente »);
- retirer chaque année d'un produit de retraite (ou du régime, si cela est autorisé) une somme dans une fourchette établie.



Dans le présent guide, le terme « produit de retraite » désigne un compte utilisé pour retirer des fonds pendant la retraite. Ce produit peut être un « fonds de revenu viager » ou un « fonds de revenu de retraite ». Les instruments à votre disposition pourraient dépendre de l'autorité gouvernementale dont vous relevez et d'autres circonstances.

Le revenu mensuel que vous retirez d'une rente sera prévisible jusqu'à la fin de vos jours, tandis que le montant que vous retirez d'autres sources peut varier.

Dans certains cas, vous pourriez accéder immédiatement à une part bien plus importante de votre épargne-retraite. Ce mécanisme s'appelle « débloqué ». Il pourrait avoir des répercussions non négligeables du point de vue fiscal ou en matière de planification de la retraite.

Les voies que vous suivrez pour retirer votre argent et pour continuer d'investir les fonds que vous n'aurez pas encore retirés sont des décisions importantes. Pour prendre ces décisions, vous devriez recourir aux conseils et aux outils mis à votre disposition par le régime, votre employeur ou votre syndicat, ou encore à une autre source d'information de confiance.

Par exemple, si vous souhaitez recevoir des versements mensuels garantis à vie, la constitution d'une rente pourrait vous intéresser. Si l'idée de gérer vous-même votre argent vous attire, l'une des autres options pourrait vous convenir. Voici quelques exemples à étudier :



Lucas

Lucas souhaite bénéficier d'une source de revenu régulier à vie.

Lucas n'est pas intéressé par la perspective de laisser un héritage et ne veut pas s'inquiéter de la gestion de placements pendant sa retraite.

Lucas décide d'utiliser la majeure partie des fonds détenus dans son compte à CD pour constituer une **rente**.



Joseph

Joseph a de l'expérience dans la gestion de placements et préfère une certaine souplesse dans le retrait des fonds de son compte à CD.

Joseph décide de transférer la majeure partie des fonds détenus dans son compte à CD à un **produit de retraite**. Cela signifie qu'il devra gérer le compte et retirer chaque année une somme comprise dans une fourchette précise.



Martha

Martha a des doutes sur la voie à suivre concernant les fonds détenus dans son compte à CD au moment de la retraite.

Elle aimerait laisser un héritage, mais s'inquiète à la perspective de gérer seule des placements.

Martha décide d'**obtenir l'avis d'un conseiller financier** pour s'orienter et dresser un plan.

Après avoir reçu des conseils financiers, Martha décide de répartir ses fonds à parts égales entre une **rente** et un **produit de retraite**. Martha recevra donc un revenu annuel garanti de base tout en continuant de jouir d'une certaine souplesse.

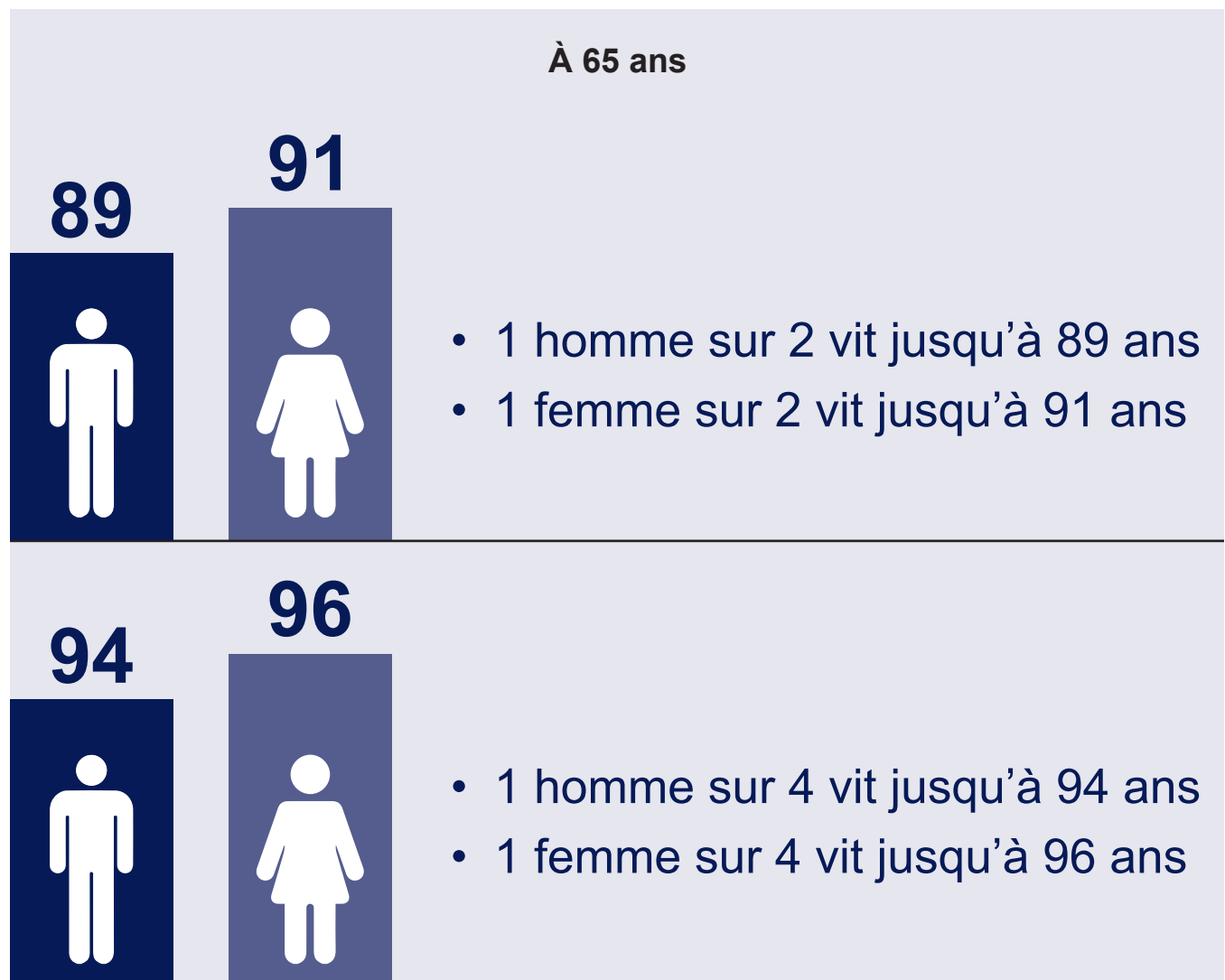
Beaucoup de gens fonctionnent comme Martha. Ils ne savent pas vraiment quelle est la meilleure option pour eux. Choisir un conseiller financier peut aider à clarifier ce qui leur conviendra à la retraite. À noter, le transfert de vos fonds hors d'un régime de retraite peut avoir des répercussions quant aux frais que vous payez ou à la protection de votre argent contre les créanciers.



Assurez-vous d'avoir suffisamment d'argent jusqu'à la fin de vos jours

Pour planifier sa retraite, il faut réfléchir à un grand nombre de facteurs. L'un d'eux est le nombre d'années pendant lesquelles vos fonds devront vous soutenir à la retraite. Par exemple, vous apprendrez peut-être avec étonnement que, en moyenne, à 65 ans, un homme sur quatre vit jusqu'à 94 ans et une femme sur quatre jusqu'à 96 ans.

Vous pouvez planifier cette possibilité en constituant une rente – qui vous procurera un revenu garanti jusqu'à votre décès. Si vous n'acquerez pas de rente, vous devriez planifier la possibilité que vos actifs doivent vous soutenir jusqu'à cet âge avancé, voire au-delà.



Pour mieux se préparer au risque que leur épargne soit épuisée de leur vivant, certaines personnes peuvent choisir de reporter à la date la plus tardive possible le début des versements mensuels provenant des sources de revenus gouvernementales (comme le RPC). En effet, cela en accroîtra le montant jusqu'à la fin de vos jours. Autrement dit, une part plus grande de votre revenu sera garantie si vous vivez jusqu'à un âge très avancé. Le RPC procure une source de revenu garanti à vie – et il augmente chaque année en fonction de l'inflation. Si vous envisagez différentes dates possibles pour commencer à recevoir votre RPC (avant ou après vos 65 ans), vous devriez déterminer l'effet que ces options auraient sur vos versements du RPC.

Vous trouverez [ici](#) des détails sur le RPC. En 2021, le revenu de retraite mensuel maximal du RPC est de 1 203,75 \$. Le revenu de retraite moyen du RPC en 2021 est de 706,57 \$ pour les nouveaux bénéficiaires.

Votre âge et le montant de votre épargne retraite influent sur votre revenu de retraite

Le montant de revenu mensuel auquel vous pourrez accéder à partir de votre épargne du régime à CD dépendra de votre âge et du montant épargné. Comme nous venons de l'indiquer concernant les versements provenant de sources gouvernementales, vous pourriez dans certains cas décider de retarder le retrait de votre épargne retraite afin d'accroître le montant de votre revenu de retraite.

Les exemples suivants montrent une estimation du revenu de retraite que pourrait procurer l'épargne du régime à CD (474 000 \$) de Martha après le transfert des fonds à un produit de retraite si Martha prend sa retraite à 65 ans. Ils font aussi la comparaison entre ce qui advient pour deux collègues de Martha qui ont suivi la même voie en matière d'épargne (mêmes cotisations, rendements et frais), mais qui décident de prendre leur retraite à 60 ans et à 70 ans.



Thalia

Thalia cesse d'épargner et prend sa retraite à 60 ans. Le solde de son compte atteint 367 000 \$.

À partir de 60 ans, l'épargne de Thalia pourrait lui procurer un revenu à vie estimatif de 1 650 \$ par mois.



Martha

Thalia cesse d'épargner et prend sa retraite à 65 ans.

À partir de 65 ans, le solde du compte d'épargne de Martha (474 000 \$) pourrait lui procurer un revenu à vie estimatif de 2 400 \$ par mois.



Niimi

Niimi continue d'épargner jusqu'à 70 ans. Le solde de son compte atteint 606 000 \$.

À partir de 70 ans, l'épargne de Niimi pourrait lui procurer un revenu à vie estimatif de 3 570 \$ par mois.

Remarque : Les montants que Thalia, Martha et Niimi reçoivent de leur régime à CD s'ajoutent à ceux issus de toute autre source de revenus qu'ils pourraient recevoir à la retraite, comme le [RPC/RRQ](#), la [SV](#), le [SRG](#) ou toute autre épargne individuelle (REER individuel, régime de retraite antérieur, investissements personnels, etc.).

Comme vous pouvez le voir dans l'exemple ci dessus, si vous partez à la retraite plus tard et continuez d'épargner, le revenu mensuel généré par votre compte peut varier considérablement. En effet, dans ce cas, le solde de votre compte continuera de croître, tandis que le nombre escompté d'années de votre retraite diminuera.

En général, tout revenu de retraite sera imposable dans l'année où vous le percevez. Vous devriez envisager d'obtenir des conseils financiers indépendants. Le choix de l'âge auquel vous prendrez votre retraite est une décision importante dans votre parcours de retraite.